

● (1420)

**L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports):** Madame le Président, permettez-moi d'abord de préciser que les pourparlers sont toujours en cours entre les sociétés Air Canada et Québécois, de sorte que rien n'est encore définitif ni d'un côté ni de l'autre.

La première chose à remarquer, c'est que le conseil d'administration de Québécois n'a pas encore approuvé le projet. Ensuite, la société Air Canada a exprimé, à la demande de Québécois, certaines opinions à ce sujet, faisant remarquer, par exemple, qu'il était très bien de louer un appareil pendant dix ans, mais que celui-ci devrait être révisé après un certain temps—quelqu'un doit payer pour ces révisions—et que la société Air Canada interviendrait au nom du gouvernement canadien dans la restructuration de la société Québécois. Ce projet ne sera peut-être pas un succès, mais le gouvernement canadien a intérêt à veiller à ce qu'il ne soit pas un échec. Pour toutes ces raisons, les négociations et pourparlers se poursuivent toujours.

**M. Benjamin:** Je ne comprends pas le raisonnement du ministre. Même si la société Air Canada devait intervenir dans les affaires de Québécois, surtout directement, cela comporterait forcément la location d'appareils.

#### LES RAISONS DE NE PAS LOUER UN APPAREIL

**M. Les Benjamin (Regina-Ouest):** Madame le Président, Air Canada loue en ce moment des L-1011 à la compagnie américaine Eastern Airlines et à la compagnie sri-lankaise Air Lanka, avec l'approbation du ministère des Transports. Le ministre pourrait-il nous dire pour quelle raison Air Canada trouve si difficile de louer un appareil à un transporteur canadien, quand elle trouve le moyen d'en louer à des transporteurs étrangers? En louant ce DC-8 à cette nouvelle agence de voyage, Air Canada sera remboursée de ses frais d'entretien parce que c'est elle qui fera l'entretien, et cela va créer environ une soixantaine d'emplois. Où est le problème? Quoi qu'il puisse se produire par la suite, Air Canada devrait avoir pour objectif de louer les appareils qui sont rivés au sol dans le désert de l'Arizona, puisqu'elle nous a dit au comité permanent des transports il y a quelques jours qu'elle chercherait à louer ses appareils qui sont là-bas rivés au sol dans le désert?

**L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports):** Madame le Président, il est bien évident qu'il n'y a rien de mal à louer ces appareils. Air Canada et Québécois le font. Québécois vient de louer 3 appareils Boeing 737 à Pan American. Il n'y a rien de mal à cela en soi. Le problème que j'ai signalé, c'est que s'il y avait association entre Air Canada et Québécois, représentant respectivement le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec, il faudrait évidemment que les deux parties partagent tant les pertes que les bénéfices. Et comme il a déjà été annoncé que les pertes de Québécois seraient de 16 millions de dollars cette année, le gouvernement fédéral et Air Canada n'ont pas intérêt à augmenter leurs pertes à eux, d'où la prudence manifestée en ce moment.

#### Questions orales

[Français]

#### LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DE SA BÉATITUDE JEAN-PIERRE XVIII KASPARIAN, PATRIARCHE DE CILICIE DES ARMÉNIENS CATHOLIQUES

**Mme le Président:** J'ai l'honneur de signaler la distinguée présence dans nos tribunes de Sa Béatitude Jean-Pierre XVIII Kasparian, patriarche de Cilicie des Arméniens catholiques.

**Des voix:** Bravo!

\* \* \*

[Traduction]

#### LA SÉCURITÉ AÉRIENNE

LA RECOMMANDATION DU RAPPORT DUBIN DE CRÉER UN BUREAU DE LA SÉCURITÉ AÉRIENNE

**M. J. R. Ellis (Prince Edward-Hastings):** Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Le volume 1 du rapport de la Commission d'enquête sur la sécurité aérienne recommande la création d'un bureau indépendant de la sécurité aérienne. Le juge Dubin a présenté son rapport au ministre en mars 1981, rapport qui a été déposé à la Chambre en mai 1981. Deux ans plus tard, le ministre des Transports n'a toujours pas déposé de projet de loi. Quand la mesure législative, que je sais prête, sera-t-elle déposée à la Chambre et lue pour la première fois?

**L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports):** Madame le Président, le projet de loi sera déposé dès qu'il sera vraiment possible d'en saisir le comité. Comme le député vient de le dire, il est prêt. Je regrette qu'il ne soit pas déjà en comité, mais celui-ci avait d'autres travaux. De plus, le reste du rapport Dubin sera également prêt cet automne. Si nous n'avons pas le temps de l'étudier maintenant, en raison du projet de loi sur le transport dans l'Ouest, nous serons peut-être en mesure d'étudier ensemble le projet de loi sur la sécurité aérienne et les modifications à la loi sur l'aéronautique cet automne.

LES CONSÉQUENCES DU RETARD MIS À PRÉSENTER UNE MESURE LÉGISLATIVE

**M. J. R. Ellis (Prince Edward-Hastings):** Madame le Président, ma question supplémentaire concerne justement les modifications à la loi sur l'aéronautique. D'après ce que vient de dire le ministre, les deux mesures législatives sont prêtes et nous aurions pu les étudier au cours des 6 ou 8 dernières semaines, mais nous devons maintenant attendre que l'étude de la mesure législative sur le tarif du Nid-de-Corbeau soit terminée et, par conséquent, nous ne les verrons pas avant l'automne. Entre temps, le ministre se préoccupera-t-il de la sécurité aérienne, car à l'automne, il aura fait traîner les choses pendant près de trois ans?

**L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports):** Madame le Président, mettons les choses au point. Les modifications à la loi sur l'aéronautique ne seront pas prêtes avant l'automne. Je n'ai rien dit pour faire croire le contraire.